



Séparation d'un couple avec 2 enfants

Par Floab08

Bonjour

Voilà une semaine que ma copine et moi , nous somme séparé avec 2 enfants .

Nous habitons ensemble dans sa maison à elle .

Elle s'est donc déclaré vivre seule.

Nous nous sommes mis d'accord au sujet de la garde.

J'aimerais savoir comment cela se passe par la suite , le passage devant le juge est-il obligatoire ou pas?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Il est vivement conseillé de rediger une convention parentale :

[url=https://www.justice.fr/themes/convention-parentale]https://www.justice.fr/themes/convention-parentale[/url]

Et ensuite de la faire homologuer. La demande d'homologation se fait par courrier. Le JAF ne vous convoquera pas sauf si la convention n'est pas conforme à l'intérêt des enfants ou si un des enfants souhaite être entendu.

Si la convention n'est pas homologuée chaque parent sera libre de remettre l'accord en cause à tout moment.